

Difficultés liées au coronavirus (Covid-19)
Demande de délai de paiement et/ou de remise d'impôt
Formulaire à adresser au service des impôts des entreprises (SIE) dont vous relevez

Désignation de l'entreprise :	
Numéro SIRET :	

1] Report de paiement de tout impôt direct¹ des entreprises :

☐ Je demande un report d'échéances fiscales pour cette entreprise en raison des difficultés financières qu'elle rencontre à la suite de la crise de Covid-19 (*cochez la case*)

☐ Pour les entreprises/groupes de plus de 5 000 salariés ou 1,5 Md€ de CA² : L'entreprise / le groupe ne réalisera aucune distribution de dividendes ni rachat d'actions entre le 27/03 et le 31/12/2020 (*cochez*)

Précisez les impôts directs¹ concernés (ex. : impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires, CFE, CVAE) :

Impôt <u>direct</u> ¹	Date de l'échéance	Montant restant dû ou estimé

Nota bene : Le report est accordé à toute entreprise en difficulté du fait de la crise sanitaire, sans pénalité ni intérêt, pour toute échéance d'impôt direct¹, sur simple demande **et sans présentation** de justificatifs. Toutefois, les demandes de délais manifestement infondées au regard de l'activité exercée sont susceptibles de donner lieu à un rejet de l'administration fiscale.

2] Demande de remise d'impôts directs¹, d'intérêts de retard ou de pénalités :

☐ Je demande une remise pour cette entreprise en raison des difficultés financières qu'elle rencontre à la suite de la crise de Covid-19 (*cochez la case*)

☐ Pour les entreprises/groupes de plus de 5 000 salariés ou 1,5 Md€ de CA² : L'entreprise / le groupe ne réalisera aucune distribution de dividendes ni rachat d'actions entre le 27/03 et le 31/12/2020 (*cochez*)

Précisez les impôts directs¹, intérêts de retard et/ou pénalités concernés :

Impôt <u>direct</u> ¹	Date de l'échéance	Montant

Éléments justifiant la demande de remise :

¹Il s'agit de tous les impôts des entreprises à l'exception de la TVA et des taxes assimilées, du reversement de prélèvements à la source et de la TSCA, qui ne peuvent pas faire l'objet d'un report ou d'une remise.

²Pour plus de précisions : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/covid-faq-termes-references-dividendes.pdf>.

Une remise d'impôt direct¹ (notamment : impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires, CFE et CVAE) ne peut être accordée qu'en cas de difficultés caractérisées qu'un report de paiement ne suffit pas à surmonter. Pour les entreprises/groupes de plus de 5 000 salariés ou 1,5 Md€ de chiffre d'affaire², elle n'est octroyée que si l'entreprise / le groupe ne réalise aucune distribution de dividendes ni rachat d'actions entre le 27/03 et le 31/12/2020.

Indiquer ci-après les éléments caractérisant l'impossibilité de paiement.

- Baisse du chiffre d'affaires :

(Préciser le chiffre d'affaires mensuel des mois précédant la demande et des mois correspondants de l'année précédente)

Chiffre d'affaires mensuel	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
2019					
2020					

- Autres dettes à honorer (nature, montant, échéance) :

- Situation de la trésorerie :

- Autres éléments de nature à justifier un délai de paiement ou une remise :

3] Factures en attente de paiement de la part de services publics

☐ J'ai des factures en attente de paiement de la part de services de l'État ou de collectivités locales
(cochez la case)

Précisez les organismes publics débiteurs, l'objet et le montant de chaque facture :

Organisme public débiteur	Objet de la facture	Montant de la facture

Date :

Nom et prénom :

Signature :